

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER
DE LA SEANCE DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2019
Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER**

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 30.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

GUNSBACH

Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

METZERAL

Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

MITTLACH

Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

MUNSTER

Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire

Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire

Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire de MITTLACH

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Absents excusés et non représentés :

Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale de MUNSTER

Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal de MUNSTER

Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration :

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire de GUNSBACH, *procuration à Monsieur Maurice HENRY, Adjoint au Maire de GUNSBACH,*

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale, Maire de METZERAL, *procuration à Monsieur Christian CIOFI, Maire de SOULTZEREN,*

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Monique MARTIN, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Edith HUSSER, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire de STOSSWIHR, *procuration à Monsieur Michel KLINGER, Maire de STOSSWIHR,*

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire de WIHR-AU-VAL, *procuration à Madame Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire de WIHR-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) :

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,

Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*

Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusé*

Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH,

Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH,
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER,
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de WASSERBOURG.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Pierre GSELL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 25 septembre 2019**
2. **Communication des décisions du Bureau du 9 octobre 2019**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Economie**
 - 5.1. Règlement d'attribution des aides OCM
 - 5.2. Main levée Parcelle ZA du Krebsbach – SCI FIFTY
6. **Finances**
 - 6.1. Reversement de la PSU – Avenant n°1 au marché de gestion des multi-accueils et RAM
 - 6.2. Avenant au marché de transport CNI
 - 6.3. CNI – Tarifs promotionnels fin d'année
7. **Culture**
 - 7.1. Projet d'accueil d'une troupe en résidence
 - 7.2. Médiathèque : adoption du règlement intérieur et de la charte numérique
8. **Environnement**
 - 8.1. Renouvellement du Contrat Territorial de collecte du mobilier usagé
 - 8.2. Règlement intérieur de la redevance spéciale des OM
9. **Services généraux**
 - 9.1. Appel à projets – Maison France Services
 - 9.2. CNI – recours à du personnel contractuel
 - 9.3. Création de postes : agent technique pour l'entretien du patrimoine intercommunal
10. **Divers**

Rajout de 1 point :

- 9.4. Services généraux - Personnel contractuel temporaire – accroissement d'activité

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le rajout des points à l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 25 septembre 2019 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 09 OCTOBRE 2019

DECISION N° 2019/036 **ECONOMIE** **Attribution des subventions OCM**

Le comité de pilotage de l'OCM s'est réuni le 3 octobre 2019 ; il est présenté ci-dessous les dossiers qui ont reçu un avis favorable :

Demandeur	Projet	Montant total HT du projet	Aide totale attribuée par le Comité de Pilotage	Part FISAC	Part CCVM	Part REGION
SARL Coiffure MCR 2 Place du Marché 68140 MUNSTER	Rajouter un poste de coiffage pour hommes. Changement de sol. Acquisition casque, climazon.	15 690 €	2 712 €	1 046 €	1 046 €	620 €
SARL Dolce Vita 2 rue des Corbeaux 68140 MUNSTER	Rénovation complète du poste de travail pizza Réfection du sol de la salle de restaurant.	61 400 €	9 547 €	4 093 €	4 093 €	1 361 €
Ebenisterie Agencement Graff Matthieu 13E rue de la Gare 68380 Breitenbach	Acquisition d'une machine à commande numérique.	70 000 €	9 334 €	4 667 €	4 667 €	0€ Artisanat de demain
SAS Auberge du Tanet Seestaedtlé 68140 SOULTZEREN	Rénovation complète de la cuisine.	198 486 €	14 470 €	5 000 €	5 000 €	4 470 €
Montant total des projets		345 576 €				
Total attribué par les différents partenaires le 3/10/2019			36 063 €	14 806 €	14 806 €	6 451 €
Enveloppe initiale par partenaire				100 000 €	100 000 €	100 000 €
Solde disponible				85 194 €	85 194 €	93 549 €

Ces explications apportées,

Vu l'avis du comité de pilotage du 11 octobre 2017,

Vu le règlement d'attribution des subventions OCM,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide ;

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ATTRIBUER les subventions OCM aux entreprises ci-dessus dans la limite de l'enveloppe fixée.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au chapitre 204 – subventions d'équipement du budget général de la collectivité.

DE PRECISER que le bénéficiaire devra faire mention de l'aide apportée par les différents financeurs de l'OCM.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 2019/037
ECONOMIE
Acquisition parcelle Wihr-au-Val

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire 2019, il avait été évoqué l'acquisition par la CCVM d'une parcelle appartenant à la SNCF à Wihr-au-Val. L'acquisition de cette parcelle devrait permettre d'aider la Commune de Wihr-au-Val pour le projet de sécurisation du carrefour de la Nouvelle Auberge et d'envisager la création d'une voie d'accès à la future ZAE à Soultzbach.

Les services de France Domaines ont évalué le prix à 800 €/l'are. La parcelle à acquérir est la n°1007 section 8 d'une superficie de 58.31 ares rue de la Gare à Wihr-au-Val, soit un prix d'acquisition de 46 648 €. Les frais notariés seront à charge de la CC. Un projet d'acte notarié est en cours de rédaction et la signature est prévue pour la fin de l'année 2019.

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide ;

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'AUTORISER l'acquisition de la parcelle 1007 – section 8 d'une contenance de 58.31 ares à Wihr-au-Val.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget général 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles et à signer tout document.

DECISION N° 2019/038
CULTURE
ESCG – Convention avec Terre des Mondes

Dans le cadre de la saison 2019/2020 de l'Espace Culturel Saint-Grégoire, il y a lieu de signer la convention avec Connaissance du Monde Distribution (anciennement Terre des Mondes). Six destinations sont proposées ainsi qu'un sujet de société, une nouveauté cette année.

Date	Thèmes	Montant
03/10/2019	Sri Lanka	Montant minimum garanti : <u>527,50 € TTC</u> Si seuil atteint : CCVM 25% des recettes + reversement 75% à Terre des Mondes

07/11/2019	Russie	idem
05/12/2019	Légendes d'Alsace	idem
09/01/2020	Mexique	idem
12/03/2020	Londres	idem
26/03/2020	Indonésie	idem
30/04/2020	2050, nourrir 10 milliards d'humain	idem

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture à signer cette convention.

DE CHARGER le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture de réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	BRICONAUTE	Juillet 2019 Fournitures pour BAJ, Sce déchets et immeuble 34	1100	137,45 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Alimentation stage EJ11	1104	43,40 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Fournitures animations Cuisine Elisabeth Dietrich	1105	44,42 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Fournitures animations Astronomie	1106	8,50 €
	PHARMACIE LA CIGOGNE	Animations Eté 2019 pharmacie pour animations	1107	23,50 €
	SCHMIDT GARAGE	Juin Juillet 2019 carburant véhicule Mercedes et véhicule BAJ	1142 - 1184	544,80 €
	SUPER U	06 09 2019 Frais alimentation CCVM	1143	80,36 €
	SA ELECTIS	Juillet 2019 Fourniture matériel électrique	1144	382,22 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Fournitures animations soirée des animateurs	1185	27,70 €

	SUPER U	Animations Eté 2019 Alimentation stage EJ19	1186	25,88 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Alimentation stage EJ20	1187	64,56 €
	SUPER U	Animations Eté 2019 Alimentation stages EJ 16 et EJ20	1188	13,18 €
	BRICONAUTE	17 09 2019 Achat fournitures diverses pour ECSG	1218	18,75 €
	SUPER U	11 09 2019 Frais alimentation CCVM Bureau	1222	50,00 €
	TREFLE VERT	Septembre 2019 Fourniture composteurs	1223	3 160,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	BRUNN	Réparation mitigeur logement 1er étage immeuble 34 rte de Gunsbach	1102	54,76 €
	GEP SLA	Animations Eté 2019 intervenants extérieurs	1108 - 1193	7 879,26 €
	SAS FORMAVENTURES	Animations Eté 2019 entrées animations	1109	246,60 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Edition 322 sept 2019 annonces spectacles saison 2019 2020 ECSG	1138	657,00 €
	LEFRANC Imprimerie	Impression brochures et affiches saison culturelle 2019 2020 ACSG	1139	1 213,20 €
	ROYER VOYAGES	29 08 2019 Frais de déplacement pour la sortie DIDILAND CLSH	1148	1 310,00 €
	PUB SCE COMMUNICATIONS	2019 Distribution bulletin intercommunal	1154	472,03 €
	ROYER VOYAGES	Animations Eté 2019 transport et entrées Europa Park EJ20	1192	2 218,50 €
	LA MAISON LUQUET	Animations Eté 2019 intervention Simon Le Forgeron stage EJ8	1194	360,00 €
	HURTER Manon Centre Equestre	Animations Eté 2019 intervenant extérieur	1195	1 980,00 €
	SAS FORMAVENTURES	Animations Eté 2019 Parc Aventures stage EJ14	1196	310,50 €
	BIBOUILLE	Insertion dans magazine Bibouille spectacles sept oct 2019 ECSG	1219	576,00 €
	SA KONE	Septembre 2019 Réparation ascenseur	1226	1 772,05 €
	CENTRE Français D'EXPLOIT DU DROIT DE COPIE	2019 Droit de copie de presse	1231	385,00 €
	LEFRANC Imprimerie	Impression tickets Transvallée	1232	667,20 €
	CLUB DES ENTREPRENEURS	25 06 2019 Frais repas réunion du Club des Entrepreneurs	1233	76,00 €
	ASSOCIATION CEMEA DU GRAND EST	Approfondissement BAFA Ansel Sabine	1241	333,00 €
	ENFANTILLAGES	Animations Eté 2019 intervenant extérieur stage cirque et magie	1242	900,00 €
	ENFANTILLAGES	Animations Eté 2019 animation Parc Hartmann 14 juillet	1243	200,00 €
ID BOIS MENUISERIE AGENCEMENT	Réparation sangle volet roulant logement immeuble 34 rte de Gunsbach	1284	60,00 €	

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	HYT France	Acquisition 2 talkies walkies	372	452,60 €
	SARL BLUE PISCINE	Acquisition poêle de sauna Harvia	373	752,40 €
	AMPLITUB'S	Acquisition micro HF Shure	385	530,10 €
FOUR NITURES	BAYROL France	Août 2019 Fourniture produit entretien	352	387,77 €
	FERTAL SARL	Août 2019 Fourniture pièce pour autolaveuse	353	118,20 €

	SA SID	Août 2019 Fourniture produit entretien	365	810,00 €
	SA ELECTIS	Août 2019 Fournitures électriques	366	54,29 €
	SA ELECTIS	Juillet 2019 Fournitures électriques	367	101,38 €
	TREFLE VERT	Septembre 2019 Achat tuteur tourbe terreau	368	141,36 €
	SUPER U	Septembre 2019 Frais d'alimentation	389	152,53 €
	BRICONAUTE	Août 2019 Fourniture petit équipement	390	500,74 €
	VAL LOC	Août 2019 Fourniture petit équipement	391	304,12 €
	WALAS SPORT	Août 2019 Vêtements de travail MNS Martin FUHRMANN	392	114,40 €
	NUSS DIETRICH GEDIMAT	Août 2019 Achat petites fournitures	393	60,66 €
	SOMETHY TECHNOLOGIE	Septembre 2019 Achat buses pour SPA	394	186,12 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	CENTRE ANALYSES ET RECHERCHE	Août 2019 Analyse eau	355	527,36 €
	LOOMIS	Août 2019 Frais de transport de fonds	369	184,33 €
	OVH	2019 Hébergement nom de domaine La Piscine	370	94,64 €
	HYT France	Réparation talkie-walkie	374	125,40 €
	BRUNN	Septembre 2019 Remplacement plaques sur échangeur eau chaude balnéo	396	969,85 €
	EUTHENY CONSULTANT	Septembre 2019 Formation à l'accueil pour 3 agents	397	650,00 €
	SUEZ RV NORD EST	Août 2019 Dépôt cabines UV	398	448,20 €

PERIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	T2 et T3 2019 Fourniture carburant	119	111,10 €

PERIODE DU 1er AU 30 SEPTMBE 2019 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	JMSAV	Remplacement servomoteur vanne de contrôle température	33	500,63 €

POINT 4 - COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'un avenant de 2.000 € HT a été passé sur le marché relatif à l'étude pour le Pacte Offensive Croissance Emploi et Bourg Structurant en Milieu Rural avec le bureau d'études Lestoux.

Dans le cadre du marché d'extension du CNI, le Président a attribué le marché d'assurance dommage ouvrage aux assurances PILLIOT pour un montant de 32.459,06 € TTC.

POINT 5 – ECONOMIE

5.1. Règlement d'attribution des aides OCM

Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président

Lors de la réunion du comité de pilotage du 3 octobre 2019, les modifications suivantes ont été demandées concernant les modalités d'attribution des aides OCM :

- Le plancher de dépenses éligibles passe de 10.000 € à 8.000 €
- Il est précisé qu'une entreprise ayant bénéficié d'une aide OCM il y a plus de 2 ans, peut à nouveau postuler pour un nouveau dossier si les investissements prévus ne sont pas les mêmes que ceux du précédent dossier. La période de 2 ans court à partir de la date de versement de la subvention de la première OCM.

Il convient d'acter ces modifications dans le règlement d'attribution des subventions afférentes à l'Opération de Modernisation du Commerce sur le territoire de la Vallée de Munster.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE MODIFIER** le règlement d'attribution des subventions OCM.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.2. ZA – Le Krebsbach : Mainlevée d'un droit à résolution – SCI FIFTY

Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président

Pour éviter toute démarche « spéculative », la CCVM a assorti les cessions de terrains de la Zone d'Activités du Krebsbach de droit de résolution en cas de changement de destination de la parcelle, de non construction ou de revente à des tiers non agréés par la collectivité. Une fois la parcelle aménagée, la CCVM est régulièrement sollicitée pour lever cette garantie qui peut compromettre l'obtention de prêts bancaires. En l'espèce, le notariat de Wintzenheim sollicite la main levée de ce droit pour les parcelles suivantes :

Commune de Wihr au Val – Section 11 – Parcelles 216/012, 238/012 et 239/019 vendues à la SCI FIFTY.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE LEVER** le droit de résolution inscrit pour ces parcelles.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 6 – FINANCES

6.1. *Reversement de la PSU – Avenant n°1 au marché de gestion des multi-accueils et RAM*

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le cadre du marché 2018-2023 pour la gestion du service Petite Enfance, il a été convenu entre les parties que les recettes de PSU versées par la CAF perçues par le titulaire du marché seraient reversées à la CCVM si elles étaient supérieures aux prévisions du marché.

Le décompte réalisé au titre de 2018 fait apparaître une recette de PSU supérieure de 9.876 € par rapport aux prévisions du marché. Toutefois, compte tenu des frais qui restent à charge dans le cadre des travaux d'adaptation du poste de travail d'un salarié à hauteur de 410 €, c'est un reversement à hauteur de 9.466€ qui interviendrait au bénéfice de la CCVM. Il est donc proposé de conclure un avenant N°1 qui vient diminuer la rémunération versée au titulaire du marché de 9.466 € au mois de décembre 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 avec l'association de gestion de la petite enfance au titre du marché de gestion des multi accueils et du RAMP et de réaliser toutes formalités utiles.

6.2. *Avenant au marché de transport CNI*

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

La CCVM a conclu à compter du 1^{er} janvier 2016 un marché pour le transport des élèves des écoles primaires et maternelles de la Vallée de Munster vers le centre nautique intercommunal. Ce marché est arrivé à son terme le 30 juin 2019.

Afin d'assurer le transport des élèves à compter de la rentrée de septembre, il convient d'autoriser la conclusion d'un avenant en vue de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2019 afin qu'une nouvelle consultation à effet du 1^{er} janvier 2020 puisse être lancée.

Le prix unitaire du voyage est fixé à 69,31 € HT.

Le marché concernant la navette vers la station du Schnepfenried prendra fin quant à lui au 31 décembre 2019.

Une consultation va être lancée pour un nouveau marché de transport pour la navette des neiges et le transport vers le CNI.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer l'avenant au marché de transport vers le CNI.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer toutes pièces et documents utiles.

6.3. Centre Nautique Intercommunal : tarifs promotionnels fin d'année

Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président

A l'instar des années précédentes, nous avons proposé une offre promotionnelle sur un mois découverte avec une entrée globale « piscine/cardio/balnéo ». Pour booster la fréquentation de fin d'année et proposer une offre cadeau pour les fêtes de fin d'année, nous souhaiterions réitérer le produit commercial suivant :

- 1 mois découverte « piscine/cardio/balnéo » à un tarif de 30€
- 2 mois découverte « piscine/cardio/balnéo » à un tarif de 50€

La période de commercialisation de cette offre s'effectuerait du lundi 4 novembre au mardi 31 décembre 2019.

Madame Geneviève TANNACHER demande quelle est la raison de la mise en place de ces tarifs. Monsieur le Président répond que de tels produits n'existent pas habituellement, seuls des abonnements aux trimestres sont proposés. Chaque fin d'année, ces produits sont commercialisés afin de booster la fréquentation.

Ces explications apportées,

Après avis de la commission Piscine en date du 15 octobre 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** les tarifs promotionnels mentionnés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 - CULTURE

7.1. Projet d'accueil d'une troupe en résidence

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Une résidence territoriale permet à une compagnie de créer un spectacle, en associant différents partenaires à différentes actions en lien avec le spectacle. Elle contribue au projet de

développement culturel, en multipliant les occasions de découverte de spectacles vivants et les contacts avec des artistes.

La Compagnie Caravanes, basée en Meuse, mais dont les directeurs artistiques se sont installés depuis quelques années à Breitenbach, a pour projet de monter l'œuvre « Une maison de poupée » d'Henrik Ibsen, considérée comme l'un des premiers textes de théâtre à consonance féministe.

Autour de cette création, pour nourrir leur travail, ils souhaitent rencontrer différents publics. Les partenaires envisagés sont les résidents de l'EHPAD Foyer du Parc, les personnes du Centre d'Accueil de Rencontre pour Adultes Handicapés (CARAH), les bénéficiaires du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), mais aussi les élèves du collège et du lycée, le public de la médiathèque et les personnes plus éloignées de la culture par des actions hors les murs (installation au CNI, intervention sur le marché...).

Ces rencontres prendront la forme d'ateliers de pratiques artistiques, de sensibilisation, de lectures... adaptés à chaque public dans un travail commun avec les équipes encadrantes de chaque structure. En parallèle, la compagnie réalisera des temps de travail sur la création notamment des semaines de résidences à l'Espace Culturel Saint Grégoire et des phases de recherche en lien avec les différents publics : ateliers de pratique, récoltes de témoignages.

Toutes ces actions peuvent être financées par des financements croisés : DRAC, CD68 (Appel à projet « Culture et solidarité »), Région Grand Est, Fondation de France ...

Le projet s'étalera entre février 2020 et mars 2021 avec 4 semaines de résidences de travail au sein de l'Espace Culturel en février, avril et novembre 2020 et mars 2021 ainsi que 2 représentations du spectacle les 22 et 23 mars 2021. Les ateliers seront réalisés par l'équipe du spectacle autour de ces semaines de résidence chez les différents partenaires.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Heures d'intervention	11.000 €	DRAC : résidence culturelle territoriale	8.000 €
Frais de restauration	1.000 €	Région : soutien aux résidences artistiques culturelles	2.000 €
Frais de déplacement	2.000 €	Département : appel à projet « Culture et solidarité »	2.000 €
Frais d'hébergement	1.000 €	CCVM*	4.000 €
Représentations	3.000 €	Partenaires privés :	
Impression de l'exposition	1.000 €	Fondation de France	2.000 €
		Partenaires du projet	1.000 €
TOTAL	19.000 €	TOTAL	19.000 €

*correspondant au coût de session : 3.000€ sur le budget de la saison 2020/21 + d'autres frais potentiels (hébergement, restauration) sur le même budget.

Ce projet sera mis en œuvre **uniquement** si les subventions attendues sont obtenues.

Monsieur Marc WIOLAND souligne la beauté du projet qui va toucher un public nombreux issu de milieux divers.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de résidence territoriale avec la Compagnie Caravanes.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires relatifs au projet seront inscrits dans le cadre du budget 2020.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier à signer toutes pièces et documents utiles.

7.2. Médiathèque : adoption du règlement intérieur et de la charte numérique
Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

La nouvelle médiathèque de la Vallée de Munster a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2019. Afin d'assurer un bon fonctionnement du service, des règles claires de son organisation ont été établies, et de ce fait, un règlement intérieur a été rédigé.

Dans ce cadre, une charte est associée au règlement intérieur afin de préciser les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources numériques, ainsi que l'utilisation des postes informatiques de la médiathèque et de son réseau (connexion internet, tablettes numériques, ordinateurs et jeux vidéo, etc.) afin de responsabiliser les utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation. La charte devra être approuvée et signée par les usagers lors de leur inscription à la Médiathèque.

Le règlement intérieur et la charte utilisateurs seront portés à la connaissance du public par affichage et seront mis en ligne sur le site internet de la Médiathèque.

Ces documents ont été approuvés par le Conseil Municipal de la Ville de Munster en date du 3 octobre 2019. Compte tenu du caractère intercommunal de la médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé que la CCVM adopte ces mêmes documents pour la gestion à venir.

Monsieur le Président présente ses remerciements à Madame Edith HUSSER et Monsieur Marc WIOLAND, ainsi qu'à toute la Commission Culture de la Ville de Munster pour le travail fourni au niveau de la mise en place de la nouvelle Médiathèque.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur et la charte utilisateurs des postes informatiques et ressources numériques de la Médiathèque.

POINT 8 – ENVIRONNEMENT

8.1. Renouvellement du Contrat Territorial de collecte du mobilier usagé

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

En 2017 et 2018, la CCVM, étant compétente en matière de collecte et traitement des déchets, a contracté avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier un contrat de collecte du mobilier pour la reprise des Déchets d'Eléments d'Ameublement qui sont déposés en centre de valorisation dans une benne spécifique.

Cette convention détermine les modalités techniques de prise en charge de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la collectivité.

Il est proposé de reconduire ce contrat pour la période 2019-2023, sachant que les dispositions relatives aux soutiens et aux conditions techniques du Contrat sont appliquées rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 dès lors que la Collectivité disposait d'un contrat territorial de collecte du mobilier en vigueur et opérationnel au 31 décembre 2018 et que la date de signature du nouveau contrat est antérieure au 31 décembre 2019.

Madame Antoinette STRAUMANN demande si cette convention donne lieu au reversement d'un montant de la part d'Eco Mobilier. Monsieur Daniel FURTH répond par l'affirmative en précisant que pour 2018, le montant reversé a représenté 8.700 EUR.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer la convention avec Eco Mobilier pour la période 2019-2023.

8.2. Règlement intérieur de la redevance spéciale des OM

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

Ce point est reporté au CC du 27.11.2019

POINT 9 – SERVICES GENERAUX

9.1. Appel à projets – Maison France Services

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Au cours de cet été, le Gouvernement français a décidé la mise en place d'un réseau France services qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives

du quotidien au plus près du terrain. L'objectif est que chaque Français puisse accéder à une « **Maison France Services** » à moins de 30 minutes, grâce à la création de 300 Maisons France Services dès le 1^{er} janvier 2020 et la présence d'une sur chaque canton d'ici à 2022.

Les Maisons France Services peuvent être mises en place par transformation des actuelles Maisons de services au public (MSAP), ou par l'ouverture de nouvelles implantations.

Elles doivent obligatoirement :

- **Respecter un socle commun de la qualité de service en référence à la « Charte nationale d'engagement France Services »** : affectation au minimum de 2 agents pour assurer la continuité du service, formation obligatoire de ce personnel, ouverture au public au moins 24 heures par semaine réparties sur cinq jours ouvrés, accès libre et gratuit à un point numérique ou à tout outil informatique avec une connexion Internet de qualité (un dispositif de visioconférence devra être proposé d'ici à 2022), des espaces privatifs dédiés pour respecter la confidentialité des démarches administratives des usagers, reporting régulier des activités... ;
- **Proposer le bouquet de services de France services** : les trois ministères de la Justice, des Finances et de l'intérieur, les organismes sociaux de la CAF, la CRAM, la CRAV et la MSA, Pôle Emploi et La Poste.

Le financement de ces Maisons France Services sera assuré par un forfait reconductible annuellement de 30.000 € issu du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds inter-opérateurs.

La CCVM accueille déjà dans ses locaux un point numérique CAF par conventionnement, une permanence hebdomadaire de la Mission Locale de Colmar pour favoriser la recherche d'emplois des jeunes... Le site regroupe également les services sociaux du Département, l'École de Musique et de Danse de la Vallée et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges, qui sont autant d'entités présentes pour favoriser un meilleur accès aux services. Il est donc proposé que la CCVM puisse s'inscrire dans cette démarche de labellisation en Maison France services. Cela permettra de renforcer l'objectif initial d'offrir une proximité et une gamme plus complète de services administratifs aux usagers.

En revanche, il faut également souligner que des services de ce bouquet de France Services sont bien ancrés sur Munster et les communes alentours contribuant à un maillage efficace et satisfaisant de ces services au public sur la Vallée, tels que la Trésorerie, La Poste, des cabinets médicaux... La création de la Maison France Services sur la Vallée de Munster ne devra en aucun cas s'effectuer au détriment de la présence, la répartition territoriale et la qualité de ces services existants.

Ces explications apportées,

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster modifiés et approuvés par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2017 comportant notamment la compétence optionnelle en matière de « Création et gestion de maisons des services au public [...] »,

VU la circulaire n° 6094-SG du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Services,

VU la motion pour la présence de la Trésorerie de MUNSTER prise par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster le 12 juillet 2019 ainsi que par toutes les communes du périmètre de l'intercommunalité,

VU l'intervention de Monsieur Denis Giroudet, Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 9 octobre 2019 devant le bureau communautaire précisant que, dans le

cadre de la mise en œuvre du programme Nouveau réseau de proximité, la Trésorerie de Munster sera maintenue dans son fonctionnement au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

VU l'intervention de Monsieur le Préfet, Laurent Touvet devant les maires de l'intercommunalité en date du 11 octobre 2019 relative à la présentation des missions d'une Maison France Services

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'une Maison France Services au 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de Munster sous réserve :
 - D'obtenir l'assurance ferme et non révocable que les services au public existants sur Munster et les communes de la CCVM demeurent bien en l'état et que l'actuelle Trésorerie présente à Munster reste impérativement en place avec l'intégralité du personnel, de ses missions et de son volume horaire au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023
 - D'obtenir un financement pérenne pour les postes d'accueil liés aux missions France services
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9.2. CNI – Recours à du personnel contractuel remplacement

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant du mois d'octobre 2019.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	6H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	6H25	IB 350 / IM 327 (échelon 2)
Adjoint technique territorial	Remplacement d'agents en congés	9H25	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

9.3. Plan des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique permanent – Budget général

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint technique au niveau du budget général pour les missions de nettoyage et de propreté du patrimoine intercommunal. Ce poste permettrait d'affecter un agent d'entretien qui exerce actuellement au sein du CNI sur des missions un peu moins exigeantes physiquement. Il rappelle qu'actuellement les missions de nettoyage de la MDS, Cosec, ECSG sont confiées à une entreprise dont le marché est en cours de renouvellement. Il y aurait donc un moindre recours à des prestataires privés. Il rappelle également que la CCVM aura également en charge le nettoyage de la médiathèque et que l'agent pourrait donc être affecté à cette tâche.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CREER** un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet en charge des missions d'entretien et de propreté du patrimoine bâti à compter du 1^{er} novembre 2019.
- **DE PROCEDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9.4. Personnel contractuel temporaire – accroissement d'activité CNI

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Après décision de mise aux normes, restructuration et extension du Centre Nautique Intercommunal, il est nécessaire de recourir à du personnel temporaire pour assurer l'entretien de l'équipement et des nouveaux espaces pendant les travaux.

Emploi Grade	Motif du recrutement	Contrat	Durée	Rémunération indiciaire et indemnitaire
Adjoint technique territorial	Accroissement d'activité d'entretien de la structure et des nouveaux espaces pendant les travaux	Accroissement temporaire d'activité Art.3/1°	1 an Temps complet	IB ≤ 400 IFSE + CIA (catégorie C2bis)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CRÉER** le poste permettant de répondre à ces besoins temporaires.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

POINT 10 – DIVERS

Prochaines réunions

Levés topo 07.11 à 18h30

Commission culture 12.11 à 10h30

Bureau 13.11 à 18h30

Commission déchets 25.11 à 18h30

Conseil communautaire : 27.11.2019 à 18h30

Monsieur Jean-François WOLLBRETT souhaite rappeler la prochaine collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu les 29 et 30 novembre prochains. 70 bénévoles sont nécessaires au niveau de la Vallée. Il demande aux élus de bien vouloir relayer la demande de bénévoles au sein de leur commune.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 novembre 2019, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15.